



La Lettre de Béruges

Mot du Maire

Chères Bérugeoises, chers Bérugeois.

Après un été assez insouciant et une rentrée où chacun avait hâte de reprendre une vie presque normale, le virus est venu se rappeler à nous avec cette deuxième vague de personnes infectées et une nouvelle montée en charge de nos infrastructures hospitalières.

L'État a donc décidé un 2^{ème} confinement partiel, pour tenter d'endiguer cette 2^{ème} vague, tout en permettant à des pans entiers de l'économie de ne pas sombrer dans une situation trop irrécupérable.

Et c'est ainsi que les activités associatives de la commune se sont une nouvelle fois mises en sommeil, que les regroupements de plus de 6 personnes sont contingentés, que le port du masque est rendu obligatoire en toutes occasions, aussi à Béruges au sein de chaque hameau.

La différence essentielle de ce 2^{ème} confinement pour notre commune est que les services publics restent ouverts : les personnels communaux sont mobilisés pour maintenir l'accueil des enfants à l'école et au centre de loisirs ; l'accueil en mairie est assuré et même si nous faisons face à des conditions de travail rendues difficiles, les dossiers continuent d'être instruits. Grand Poitiers assure la continuité des services de transport ainsi que la collecte des déchets.

La vie s'organise pour intégrer ce virus à notre quotidien, et met à l'épreuve nos capacités de discipline, de résilience et de solidarité.

Il y a toutefois quelques signes qui nous laissent entrevoir une lumière prometteuse au bout de ce long tunnel : les indicateurs sanitaires commencent à se redresser (jusqu'à la prochaine vague ?) ; Mais surtout la mise à disposition d'un vaccin en 2021 n'est plus une hypothèse improbable.

Alors prenons soin de nous, de nos proches et des autres. Portons le masque et respectons les gestes protecteurs. Continuons de vivre le plus normalement qu'il nous est possible. Priorisons nos achats en local. Et terminons cette année 2020 en lui tournant le dos, les yeux portés sur l'année 2021.

Olivier KIRCH
votre Maire

Compte-rendu du Conseil municipal du 5 novembre 2020

► MUNICIPALITÉ

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement intérieur fixe les conditions d'exercice des instances de réflexion et de délibération du conseil municipal. Il définit également un cadre pour la liberté d'expression des différentes listes. Il est la traduction dans un langage accessible pour tous, d'articles de loi du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce règlement est disponible sur le site Internet de la commune.

Il est adopté avec 12 votes pour, 3 votes contre.

► ENVIRONNEMENT

Accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

La commune a signé en 2018 une convention avec la Sorégies pour bénéficier de conseils et d'accompagnement dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour son foncier bâti.

Cette convention a permis par exemple la réalisation d'audits de plusieurs bâtiments communaux avec proposition de scénarii d'actions pour en améliorer l'efficacité énergétique.

Cette convention arrive à terme fin 2020 et il est proposé au Conseil d'en prolonger la durée d'un an.

15 votes pour.

Prochain Conseil municipal :
Vendredi 11 décembre 2020 à 20h30

► **Commission Cimetière :** Jeudi 19/11 à 18h00 (en visio)

► **Commission information :** Lundi 14/12 à 18h30



Bibliothèque

Fermée depuis le 2 novembre, et jusqu'à nouvel ordre, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Le 1er salon roman jeunesse prévu le **Dimanche 13 décembre de 14h à 18h** reste programmé en espérant une évolution favorable de l'épidémie COVID.

Santé et solidarité COVID-19 : Confinement novembre 2020

Règles et conseils pendant ce confinement

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants :

- Se déplacer de son domicile pour son activité professionnelle,
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé,
- Se rendre pour motif familial impérieux auprès d'une personne vulnérable,
- Pratiquer une activité physique individuelle d'1 heure,
- Se rendre dans des services publics ou équivalents,
- Se déplacer pour chercher les enfants à l'école ou pour leurs activités périscolaires.



Vous devez être muni d'une **attestation de déplacement dérogatoire** en précisant la date et l'heure de départ du domicile ou être muni d'un justificatif de déplacement professionnel. Ces attestations ou justificatifs sont

téléchargeables sur le site du gouvernement ou sur le site de la commune. Ils peuvent être rédigés aussi sur papier libre. L'attestation de déplacement dérogatoire peut être utilisée en format numérique. **Des exemplaires sont disponibles à la mairie et à la boulangerie.**



A Béruges... Organisation des services communaux pour ce 2ème confinement

Les services communaux sont mobilisés pour assurer la continuité des services :

la mairie reste ouverte, l'accueil des enfants à l'école, y compris en périscolaire et au centre de loisirs, est assuré avec un protocole sanitaire renforcé. **Les transports en commun et la collecte des déchets sont assurés** par Grand Poitiers. **Les déchèteries sont ouvertes** : sur l'attestation, cocher la case « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».



Toutefois, la Loi d'urgence sanitaire ne permet plus la mise à disposition des salles communales ou communautaires pour le déroulement des activités associatives.

Ainsi, à l'exception des usages liés aux activités scolaires, périscolaires et extra scolaires, les locaux et sites communaux suivants sont fermés pour les associations ou les particuliers :

la salle des fêtes, la salle Claudette, la salle informatique, la bibliothèque, le musée et le jardin archéologique, la maison Bourdin (4 place de l'église), la cure (ancien presbytère), les autres bâtiments communaux mis à disposition des associations, le stade et l'aire de jeux Paul Mullon, le City Parc des Cours, l'aire de jeux des Cours.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus, dans « toutes les zones urbanisées de la Vienne » : En clair, partout sauf dans les champs ou la forêt. A Béruges, dans le centre bourg et les hameaux ou lotissements.

Dérogation pour : les cyclistes, les personnes pratiquant une activité sportive, les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation.

Afin de permettre aux usagers de repérer facilement les espaces urbanisés et non urbanisés, la préfecture met à disposition une **carte interactive** (disponible aussi sur le [site de Béruges](#)).

Ces dispositions s'appliquent dès à présent, **jusqu'au lundi 30 novembre inclus** en plus de celles indiquées dans l'Arrêté 2020-SIDPC-211 comme sur les marchés, aux abords immédiats des établissements d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, au sein des cimetières, dans les parcs, jardins publics et autres espaces verts et aux abords des plans d'eau.

Les masques jetables se recyclent. 45 bornes de collecte sur Poitiers sont à votre disposition dont une à Auchan Poitiers Sud (détail des points de collectes sur le site de Béruges).



Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS assure un "suivi confinement" auprès des personnes isolées ou fragilisées, et rappelle que chaque Bérugeois es peut s'en rapprocher pour toute demande d'aide sociale.

Il s'agit de s'assurer que le confinement se déroule convenablement, que personne ne manque de rien et d'échanger quelques minutes pour prendre des nouvelles ou simplement discuter.

Si vous souhaitez **consacrer un peu de temps à nos aînés**, merci d'en faire part à Joëlle Garcia jgarcia@beruges.fr qui vous orientera vers les personnes qui ont des besoins, et dans tous les cas, n'oublions pas nos voisins.

Merci à vous tous et toutes.

Informations pratiques

ALSH - Pré-inscriptions pour Noël

Les mercredis de Novembre et Décembre

L'ALSH est ouvert les mercredis de novembre et décembre (course et jeux sportifs, ateliers cuisine et déco Noël, cinéma,...) Les programmes sont sur le site ou affichés au centre.

Pré-inscription pour les deux semaines de Noël

Le Local Jeunes de Béruges vous propose une **pré-inscription jusqu'au 1er Décembre** afin de permettre d'accueillir vos enfants pendant les deux semaines de Noël. **La fiche de pré-inscription est en ligne sur le site de Béruges**, disponible au Local Jeunes, à l'accueil périscolaire et en mairie. **Attention, cette pré-inscription sera confirmée en fonction du nombre d'inscrits sur les deux semaines.** Nous vous demandons donc de bien vouloir, nous transmettre au plus tôt vos souhaits d'inscription. Une réponse définitive sur l'ouverture du Local pendant les 2 semaines de vacances vous sera donnée au plus tard le lundi 07 Décembre. Comme toujours, vos idées, envies sont les bienvenues ! N'hésitez pas à passer, envoyer un email, ou courrier.



Informations associatives



Symphonie Ecole de Musique

06 36 16 13 47 symphonie.emri@gmail.com

Foyer de musique à rayonnement intercommunal

Symphonie doit à nouveau marquer un temps d'arrêt du fait de la crise sanitaire. Compte tenu de la fermeture des salles associatives, **les cours et les ateliers ne peuvent être maintenus en présentiel.** Pour autant, la préoccupation du bureau est de poursuivre l'activité, maintenir les salaires des enseignants et garantir la sécurité des élèves et des enseignants. Et parce que la musique apporte de la joie de vivre et qu'elle ne s'arrêtera pas avec le virus, le bureau et l'équipe pédagogique proposent déjà d'adapter les cours dans la mesure des possibilités de chacun avec **des cours en visio conférence ou encore le rattrapage en présentiel à la fin de l'année scolaire.** Nous ne doutons pas qu'à la reprise notre équipe de professeurs dynamiques et d'élèves enthousiastes seront prêts pour de nouvelles aventures ! Pendant le confinement, **continuez à suivre le Facebook de l'association. Vous pourriez trouver quelques surprises.** En attendant, tous à vos instruments !



Bibliothèque

Véronique Chauvineau 06 67 41 92 21

bibliotheque@beruges.fr

La Bibliothèque de Béruges vous invite à son **premier salon roman jeunesse le Dimanche 13 Décembre 2020** de 14h à 18h. Le salon se tiendra dans la salle des Fêtes de Béruges. Des auteurs et des illustrateurs de la Région seront présents et vous pourrez acheter leurs ouvrages. La Librairie la Bruyère Vagabonde sera présente ainsi que la LPO. Un conte sur le thème de la nature sera proposé par Cilou à partir de 16h et un goûter sera offert aux enfants. Entrée gratuite. Buvette sur place. Le Musée municipal sera ouvert et les Amis du patrimoine de Béruges seront présents au Salon.

! Selon les conditions sanitaires, cet événement pourrait devoir être annulé !



FEPS Sophrologie

Bernadette BAUDOUIN - 06 81 50 98 11

L'association de feps **sophrologie et yoga du rire** propose des séances **en visio pendant la période de confinement :**

- Yoga du rire : calendrier prévu

- Sophro pour les confirmés : mardi 18h30

- sophro débutant : mercredi 18h30 et jeudi 20h30

Les séances se font via l'application zoom. Les liens de ces séances seront envoyés par mail.



FEPS - Foyer d'Éducation Populaire et Sportive
feeps86.beruges@gmail.com



L'assemblée générale du FEPS s'est déroulée comme convenu le vendredi soir 16 octobre dans la salle des fêtes Avinyonet. Les adhérents sont venus en nombre, nous étions 29 personnes avec une jauge de 30 au maximum. De plus, 18 adhérents avaient confié leurs pouvoirs pour les votes statutaires, nous avons donc eu une représentativité d'un bon niveau ! Nous remercions la Ligue de l'Enseignement représentée par Julie Fontaine en charge de la vie fédérative et en particulier des associations adhérant à la Ligue et Emmanuel Bonnet, élu en charge des associations de Béruges. Cette assemblée a permis, en plus des votes nécessaires légaux, d'évoquer les nombreuses problématiques liées à la COVID 19, comme la perte d'adhérents, la complexité des démarches à entreprendre quand il y a des salariés dans une section, le lourd protocole sanitaire nécessaire mis en place depuis début septembre, la mutualisation des salles et les difficultés que cela implique, résolues dans la concertation et la compréhension de tous. D'autres questions vont survenir, et la bonne volonté de tous a démontré que nous saurons trouver des solutions. Merci à tous ceux qui ont participé.

Appel à bonne volonté :

Le FEPS a une sono qu'elle met à disposition du foyer mais également des associations qui en font la demande. Cela peut représenter pour une année type environ 10 à 11 interventions pour installer la sono auprès de qui en a la nécessité. Fabien Dugrillon qui se chargeait jusqu'à présent de cette lourde tâche, souhaite arrêter ses fonctions, nous le remercions d'avoir ainsi rendu service de nombreuses années à de nombreuses associations. Nous cherchons par conséquent une association ou des volontaires qui seraient prêts à reprendre le flambeau.



INSCRIVEZ-VOUS A LA NOUVELLE LISTE DE DIFFUSION !

INFORMATION SUR LES EVENEMENTS OU ANIMATIONS SUR LA COMMUNE

En complément de la liste dédiée aux informations communales d'urgences et de la liste d'échanges de la commission restauration scolaire, **une nouvelle liste de diffusion a été créée pour les événements ou animations sur la commune.**

Pour s'inscrire :

- 1 Se connecter sur le site de la commune www.beruges.fr
- 2 Dans le Menu, sélectionner « Infos Pratiques », puis « Listes de diffusion communales »
- 3 Cliquer sur « Evénements sur Béruges » pour afficher le formulaire
- 4 Renseigner le formulaire
- 5 Un mail de confirmation vous est envoyé à l'adresse renseignée. Le mail contient un lien sur lequel cliquer pour confirmer votre inscription
- 6 Vous recevrez enfin un deuxième mail qui confirmera votre inscription. Le même formulaire sert aussi à vous désinscrire.

Expression des conseillers

Tribune de la liste « Béruges, ensemble construisons notre avenir »

Révolte non, opposition oui !

3 jours avant ce CM du 05/11 à huis clos, sans public mais avec la presse, et après 6 mois de « gestation secrète » nous découvrièmes le règlement intérieur du CM. Gérard Bonnet fit part de notre sentiment sur sa construction simpliste et édulcorée, pour nous, indigne d'un cadre de fonctionnement des 6 ans à venir. Il en a proposé un autre en retour, complet et travaillé, sans succès.

Le désaccord, la contestation ne sont pas des outils de séduction, mais il faut bien contrer ce qui nous semble être de mauvaises décisions, parfois des inepties. Nous sommes conscients que cette équipe en place dispose d'individualités compétentes, et souhaitons qu'elles puissent œuvrer dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

« Bar multi-services » :

Plusieurs projets nous ont été présentés ; le pouvoir de financement de la commune nous permet-il d'assumer de tels investissements ? Les expériences similaires restent-elles convaincantes ? Comment financer aussi la boulangerie, l'éco-hameau, le pont du Pin, la place, les halles... ?

Notre espace est restreint, de nombreux mails de GB adressés à M. le Maire sont restés sans réponses, certains des plus aisés furent traités, nous proposons aux bérugeois de les informer.

Envoyez-nous votre adresse mail, et vous serez ainsi associés à nos travaux en temps réel.

gbonnet@beruges.fr; fbrunet@beruges.fr; ppuygrenier@beruges.fr

Commerces



LA POSTE

Agence postale communale

L'ouverture de l'agence postale reste un dossier prioritaire pour la municipalité qui depuis septembre, organise avec les services de la Poste, la réouverture de ce service communal.

En raison de contraintes techniques et de la conjoncture sanitaire, les services de la Poste annoncent une **ouverture du bureau de poste dans les anciens locaux du bourg pour le mois de janvier 2021.**



Dossier Sécheresse

Cette année encore, la municipalité constitue un "dossier sécheresse" pour tenter d'obtenir de l'État, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse pour notre commune. Pour rappel, cette reconnaissance est nécessaire afin de pouvoir mobiliser les assurances pour la réparation des dégâts liés à la sécheresse. Merci de **prendre contact avec la mairie avant les vacances de Noël** si vous souhaitez déposer un dossier : il s'agit dans un premier temps d'un simple courrier descriptif des désordres constatés avec quelques photos.

Annnonce - Secteur Immobilier

Conseiller en immobilier pour le réseau 123Webimmo.com, **Baptiste ONILLON** domicilié sur Ferrières depuis 2013 est à votre service pour vos projets de VENTE - ACHAT - DEFISCALISATION :

- Estimation gratuite de votre bien,
- Conseils et mise en valeur de vos annonces,
- Visites possibles 6 jours/7,
- Faible taux de commission,
- Mise en relation (banques, courtiers, notaires... si besoin)

Contact : 06.24.15.22.43

ou baptiste.onillon@123webimmo.com



Enquête sur le projet du Bar Multi-services

Suite à la première réunion de la commission spéciale dédiée aux « Commerces en centre-bourg », la municipalité avance sur

la définition du programme et le choix du scénario d'implantation de ce futur commerce. Au-delà d'un simple Café, pour sa viabilité économique en secteur rural et l'élargissement de son intérêt au plus grand nombre des Bérugeois'es, **ce Café devrait pouvoir proposer différents services en adéquation avec les besoins exprimés** et recueillis auprès des habitants. Ainsi, nous vous invitons à compléter et retourner en Mairie, le questionnaire joint à cette Lettre de Béruges.